



Orange SA
Monsieur Stéphane Richard
PDG du Groupe Orange
78 rue Olivier de serres
75015 Paris

Montreuil, le 14 septembre 2017

LRAR : 2C 033 448 8518 0

Objet : Préavis de grève pour la journée du jeudi 21 septembre 2017

Monsieur le Président Directeur Général,

Dans le cadre de la journée d'action nationale, interprofessionnelle et unitaire du 21 septembre 2017, notre Fédération met à disposition un préavis de grève de 24h, pour la journée du 21 septembre 2017, afin de couvrir tous les arrêts de travail qui seront décidés par le personnel d'Orange sur les lieux de travail.

Lors de cette journée de mobilisation et d'action, le personnel d'Orange exigera le retrait du projet d'ordonnances cassant le Code du Travail.

Cette loi aura des répercussions pour tous les salariés, y compris ceux d'Orange qui risquent d'être en outre confrontés à un désengagement de l'état.

À l'inverse, il exigera un code du travail du 21ème siècle pour faire progresser le droit du travail dans l'entreprise notamment :

- Le maintien et renforcement de la hiérarchie des normes et de la constitutionnalisation du principe de faveur qui se doit également d'être respecté entre les conventions et accords collectifs eux-mêmes. La négociation collective doit garantir les moyens pour la participation effective des salariés à la détermination de leurs conditions de travail ; les accords dérogatoires n'ont pas lieu d'être,
- Des libertés syndicales reconnues et de droits nouveaux d'intervention et d'expression pour les représentants syndicaux et les salariés. Une consolidation du rôle des Institutions Représentatives du Personnel (CE, DP, CHSCT, CAP/CCP...). L'arrêt immédiat de toute obligation de dépôt de préavis de grève,
- Un nouveau statut du travail salarié avec des droits attachés à la personne et transférables d'une entreprise à l'autre.

Cette journée d'action permettra aux personnels d'Orange de porter leurs revendications et l'exigence d'une autre répartition des richesses en faveur :

- de créations d'emplois stables et qualifiés. la direction d'Orange peut et doit immédiatement recruter 1000 emplois supplémentaires pour la période 2016 à 2018
- de l'augmentation générale des salaires,
- de l'amélioration des conditions de travail
- la réduction du temps de travail à 32 heures,
- de l'investissement productif notamment dans les réseaux très haut débit sur tout le territoire.
- du développement de l'activité et des technologies sur tout le territoire garantissant le droit à la communication.
- de la recherche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CGT FAPT
Cédric Carvalho
DSC Orange